



BAREME DES HONORAIRES TRANSACTIONS VENTES

Honoraires sur Transactions Ventes d'Immeuble à usage d'habitation (Honoraires à la charge du vendeur)

Montant de la vente de :	moins de	100.000 €	Honoraires : 3 % TTC
			+ Forfait 4000,00 € TTC
Montant de la vente de :	100.001 €	à 150.000 €	Honoraires : 7 % TTC
Montant de la vente de :	150.001 €	à 500.000 €	Honoraires : 6 % TTC
Montant de la vente de :	500.001 €	à 1.000.000 €	Honoraires : 5 % TTC
Montant de la vente de :	1.000.001 €	et au-delà	Honoraires : 4 % TTC

Si délégation de mandat, ce sont les honoraires de l'agence titulaire du mandat qui s'appliqueront

Honoraires sur Transactions Ventes de Terrain à bâtir (Honoraires à la charge du vendeur)

Montant de la vente du terrain **Honoraires : 10 % TTC**

Honoraires sur Transactions Ventes Locaux commerciaux ou Professionnels (Honoraires à la charge de l'acquéreur et/ou vendeur selon mandat)

Montant de la vente de :	moins de	50.000 €	Honoraires : 10 % TTC
Montant de la vente de :	50.001 €	à 500.000 €	Honoraires : 8 % TTC
Montant de la vente de :	500.001 €	et au-delà	Honoraires : 7 % TTC

Honoraires sur Transactions Cession Fonds de Commerce (Honoraires à la charge de l'acquéreur et/ou vendeur selon mandat)

Montant de la Cession de :	moins de	100.000 €	Honoraires : 10 % TTC
Montant de la Cession de :	100.001 €	à 500.000 €	Honoraires : 8 % TTC
Montant de la Cession de :	500.001 €	et au-delà	Honoraires : 7 % TTC

Honoraires sur Transactions Droit au Bail (Honoraires à la charge de l'acquéreur et/ou vendeur selon mandat)

Montant du Droit au Bail :	moins de	50.000 €	Honoraires : 10 % TTC
			+ 20 % TTC du loyer annuel HT
Montant de la Cession de :	50.001 €	à 200.000 €	Honoraires : 8 % TTC
			+ 14 % TTC du loyer annuel HT
Montant de la Cession de :	200.001 €	et au-delà	Honoraires : 6 % TTC
			+ 10 % TTC du loyer annuel HT

- Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.
- Il est rappelé que toute publicité est le résultat d'un mandat, avenant au mandat ou délégation de mandat, signé et enregistré dans nos registres des mandats.
- En cas de vente de biens appartenant à des Propriétaires Institutionnels, les tarifs sont imposés par ces Propriétaires (entre 3 et 5 % TTC du montant de la vente) et variables en fonction du nombre de lots et du prix des biens qui nous sont confiés à la vente dans le cadre de chaque mandat.





BAREME DES HONORAIRES TRANSACTIONS LOCATIONS

Honoraires sur Transactions Locations - Zones Tendues (Honoraires imputables au Locataire)

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail 10 € TTC par m² de surface habitable
- Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux 3 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires sur Transactions Locations - Zones Tendues (Honoraires imputables au Propriétaire)

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail 10 € TTC par m² de surface habitable
- Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux 3 € TTC par m² de surface habitable
- Honoraires d'entremise et de négociation 8 € TTC par m² de surface habitable

Villes de l'agglomération de Nice (06) classées en zone tendue

Arrêté du 1^{er} août 2014 pris en application de l'article R.304-1 du code de la construction et de l'habitation

- Antibes, Aspremont, Auribeau-sur-Siagne, Le Bar-sur-Loup, Beaulieu-sur-Mer, Berre-les-Alpes, Biot, Cabris, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Le Cannet, Cantaron, Carros, Castagniers, Châteauneuf-Grasse, Châteauneuf-Villevieille, La Colle-sur-Loup, Colomars, Contes, Drap, Falicon, Gattières, La Gaude, Gourdon, Grasse, Mandelieu-la-Napoule, Mouans-Sartoux, Mougins, Nice, Opio, Pégomas, Peymeinade, Roquefort-les-Pins, La Roquette-sur-Siagne, Le Rouret, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Paul, Spéracèdes, Théoule-sur-Mer, Le Tignet, Tourrette-Levens, Tourrettes-sur-Loup, La Trinité, Valbonne, Vallauris, Vence, Villefranche-sur-Mer, Villeneuve-Loubet.

Honoraires sur Transactions Locations - Alpes Maritimes en dehors Zones Tendues (Honoraires imputables au Locataire)

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail 8 € TTC par m² de surface habitable
- Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux 3 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires sur Transactions Locations - Alpes Maritimes en dehors Zones Tendues (Honoraires imputables au Propriétaire)

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail 8 € TTC par m² de surface habitable
- Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux 3 € TTC par m² de surface habitable
- Honoraires d'entremise et de négociation 8 € TTC par m² de surface habitable

- Honoraires Baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989
- (Pour ces prestations, les honoraires de location imputés au locataire ne peuvent en aucun cas être supérieurs à ceux imputés au propriétaire)
- Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.
- Il est rappelé que toute publicité est le résultat d'un mandat, avenant au mandat ou délégation de mandat, signé et enregistré dans nos registres des mandats.

Dans le cadre d'un bail société ou résidence secondaire, les honoraires locataires seront de 6% HT soit 7,2 % TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires sur Transactions Locations Locaux Commerciaux ou Professionnels (Honoraires à la charge de l'acquéreur et/ou vendeur selon mandat)

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail 10 % TTC du montant du loyer HT annuel des 3 premières années.

